

Arrêt de la pratique et des compétitions adultes Lundi 19 octobre 2020

La Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des sports nous informe verbalement :

- De l'interdiction de la pratique du tennis en salle pour les adultes impliquant l'arrêt des cours pour ces derniers ainsi que le jeu libre ;
- De l'interdiction des compétitions adultes et de l'arrêt de celles en cours (championnats et tournois).

En conséquence nous sommes dans l'obligation de suspendre les championnats par équipe des catégories Senior+ (+35, +45, +55 et +65).

Nous reviendrons vers vous pour les modalités de remboursement de l'engagement de vos équipes et des droits d'engagement pour les tournois.

Les entraînements et les compétitions pour les mineurs restent autorisés en salle.

Le jeu à l'extérieur reste autorisé pour les adultes hors compétition.

Le comité regrette ces interdictions qui ne prennent pas en compte les spécificités du tennis, sport par essence individuel, sans contacts, où les joueurs évoluent dans un espace de 400 mètres carrés et sont séparés par un filet.

Le comité a envoyé à la Préfecture une réclamation. Il vous tiendra informé des évolutions possibles. Il a été demandé aux autorités une confirmation écrite de ces interdictions.

Céline Héberlé, présidente du Comité du Loiret de tennis

Contact :

Celine héberlé
celineheberle@yahoo.fr
06 13 55 12 12

Pierre Tchernonog
Pierre.tchernonog@gmail.com
06 43 75 28 34